

Allocution de
M. Ahmed Lahlimi Alami,
Haut-Commissaire au Plan,
à l'occasion de la présentation du Rapport
National sur les Objectifs du Millénaire
pour le Développement

Rabat, le 21/11/2005

Monsieur le représentant résidant du PNUD

Madame la conseillère genre de l'UNIFEM

Mesdames, messieurs,

Le Maroc s'est engagé, au côté d'autres pays, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), lors du sommet mondial, organisé par l'ONU, à New York, au mois de septembre 2000. Le Maroc y était représenté par Sa Majesté le Roi. C'est dire le degré d'engagement qui en découle pour notre pays à l'égard de la communauté internationale.

Comme vous le savez, en vertu de cet engagement, chaque pays est tenu d'établir, périodiquement, un rapport national retraçant les progrès enregistrés sur la voie de la réalisation de ces objectifs.

Le document qui vous a été distribué est le deuxième rapport établi par le Haut-Commissariat au Plan dans ce cadre.

C'est le couronnement d'un large processus participatif inauguré, comme vous vous en souvenez, par un séminaire national de lancement organisé, le 18 janvier 2005, par le Haut-Commissariat au Plan, en partenariat avec le PNUD et l'UNIFEM. Ce processus a été marqué par la participation des délégués des départements ministériels concernés et des représentants des opérateurs socio-économiques, des associations de la société civile et des agences spécialisées des Nations Unies.

Le travail s'est poursuivi dans le cadre de six ateliers thématiques constitués par les départements ministériels concernés. Ces ateliers ont ainsi examiné au total 27 cibles à travers 69 indicateurs, à la lumière de l'approche et de la méthodologie communément arrêtées.

Nous avons fait, au Haut Commissariat au Plan, la synthèse de ces travaux en procédant, le cas échéant, à l'actualisation des données statistiques et à leur enrichissement sur la base des derniers résultats provenant de nouvelles sources statistiques pertinentes. Il s'agit notamment du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2004 et de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-01.

Mesdames, Messieurs,

Avant que vous n'abordiez l'examen des performances de notre pays en matière des réalisations des OMD, permettez-moi d'exposer quelques réflexions sur nos approches et nos travaux, au Haut Commissariat au Plan, relatifs aux indicateurs de développement humain dans notre pays.

Comme vous le savez, le PNUD établit, chaque année, un classement des pays en matière de développement humain sur la base d'un indicateur composite constitué d'indices du PIB par habitant, de l'espérance de vie à la naissance, de l'alphabétisation et de la scolarisation.

Comme vous le savez également, le Maroc a toujours été mal classé. Son rang a oscillé, en général, entre les 123^e et 126^e rang depuis une dizaine d'années.

Certes un classement international par référence aux moyennes par pays doit être relativisé en raison, d'abord, de l'hétérogénéité des statistiques nationales en termes de qualité et de fiabilité. Par ailleurs, les moyennes couvrent des disparités sociales et territoriales dont l'IDH ne rend pas compte, tout comme il ne permet pas de faire une juste évaluation des efforts fournis par chaque pays en fonction du différentiel des passifs hérités du passé.

Il n'en reste pas moins que les classements effectués par le PNUD permettent à chaque pays de situer globalement ses performances en matière de développement humain et d'y puiser

des raisons supplémentaires de redoubler d'effort pour les améliorer.

Dans ce cadre, le HCP, disposant des résultats du RGPH et de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, s'est attelé à élaborer des indicateurs qui permettent d'une part, d'actualiser les composantes de l'IDH dans notre pays et d'en donner une image plus complète et, d'autre part, de leur donner une dimension géographique la plus fine en les illustrant par une cartographie à l'échelle des communes.

C'est ainsi que bientôt seront publiées trois catégories de cartes par commune dont on vous exposera tout à l'heure quelques illustrations. Il s'agit des cartes communales de la pauvreté, exprimée par le taux de pauvreté relative, de l'indice du développement humain exprimé par la moyenne de la dépense de consommation par habitant, de la scolarisation de base, de l'alphabétisation et de la mortalité infantile et de l'indice de développement social en milieu rural appréhendé à travers l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à la route. Ces cartes se complètent et s'éclairent les unes les autres tant il est clair qu'une forte corrélation lie la pauvreté aux aptitudes humaines des individus à partir, notamment, de leur formation, leur état de santé et de leurs revenus d'une part, et les conditions de vie collective illustrées par les infrastructures et les équipements sociaux de base auxquels les individus ont accès d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

L'analyse historique et géographique des composantes de l'indice de développement humain montre que le Maroc, après avoir connu des avancées notables, dans ce domaine, au début de son indépendance, a enregistré une certaine stagnation de ses progrès durant les années 1980 et le début des années 1990, en raison, notamment, de la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel. Si le taux de pauvreté est passé de 55,7%

en 1960 à 19,8% en 1984 diminuant de 36 points environ en vingt ans, il n'a connu, durant la période décennale 1984-1994, qu'une diminution de l'ordre de 3 points passant de 19,8% à 16,5%.

Ces contres performances continuent à peser sur le classement de notre pays dans les indices du PNUD.

Il y a, cependant, bien des raisons d'être convaincu que cette situation est appelée à s'améliorer. L'évolution des différents indicateurs, aussi bien le taux de pauvreté que les indices de développement humain et de développement social, est marquée par une accélération qui en caractérise fortement le rythme depuis 1994, comparativement à la période 1982-1994, et plus encore durant les toutes dernières années.

Ainsi, par exemple, l'accès des ménages ruraux à l'eau qui est resté quasiment stagnant durant la première période (de 2,2% à 4%), a été multiplié par trois fois et demie de 1994 à 2004, dont près de 93% a été enregistré entre 1999 et 2004.

Pour sa part, l'accès des ménages ruraux à l'électricité qui est passé de 4,5% à 9,7% durant la première période s'est manifestement accéléré pour atteindre presque la moitié des ménages (43%) durant la deuxième période, dont près de 80% d'augmentation est à mettre à l'actif de la période allant de 1999 à 2004.

De même, l'essentiel (91,3%) de la diminution de la pauvreté relative entre 1994 (16,5) et 2004 (14,2%) a été réalisé entre 1999 (16,3%) et 2004,

Mesdames, Messieurs,

Vous ne manquerez pas de constater, à l'analyse du rapport qui vous sera soumis, que le Maroc s'oriente résolument vers une politique de développement humain que vient illustrer avec force l'INDH. Il est tout aussi évident qu'au cœur de cette orientation

s'exprime la volonté manifeste d'inscrire, dans les faits, l'égalité des chances entre les sexes, ouvrant la voie à une gendérisation plus large des actions de l'Etat. Le code de la famille qui institue l'égalité des droits des deux sexes sur la base de leur responsabilité commune dans la gestion de l'unité familiale et l'institution d'une discrimination positive en faveur d'une plus grande représentation féminine dans les institutions constitutionnelles élues constituent, dans ce domaine, des apports majeurs de ces dernières années.

Le thème choisi pour ce deuxième rapport sur les OMD s'inscrit dans cette même orientation. Les réalisations dans l'ensemble des objectifs indiquent un ciblage manifeste au profit d'une plus grande égalité entre les deux sexes.

Ainsi, selon les résultats du RGPH de 2004, le taux net de scolarisation au primaire des filles âgées de 6 à 11 ans a connu une évolution plus importante que celui des garçons durant la période 1993-94 et 2003-2004.

Le taux effectif de scolarisation des filles a, en effet, augmenté de 50 %, passant de 51,7 % en 1994 à 77,6 % en 2003-2004. En milieu urbain, avec 89,8%, en 2003-2004, leur taux de scolarisation équivaut pratiquement à celui des garçons qui est de 91,2 %.

En milieu rural, le progrès a été encore plus remarquable. Le taux pour les filles a été multiplié par 2,6 au cours de la même période, contre une augmentation de 59 % pour les garçons.

Mesdames, Messieurs,

Au Haut Commissariat au Plan, nous nous inscrivons dans cette même orientation en favorisant, autant que nos attributions le permettent, la promotion de la démarche genre dans notre pays.

A côté du choix de ce thème dans le rapport qui vous est soumis, nous avons également proposé au PNUD, qui en est convenu, de faire de l'intégration des femmes dans les dynamiques

du développement, le thème central du rapport national sur le développement humain qui sera bientôt édité par le PNUD et dont la rédaction est en cours de finalisation au HCP.

Disons, cependant, avant de conclure que quelques profondes que soient les réformes juridiques et institutionnelles de la promotion de la démarche genre et quelle que soit la volonté réelle et mobilisatrice du leadership national engagé dans cette promotion, la réalité de cette démarche ne s'inscrira dans les faits que pour autant que les hommes et les femmes de ce pays en assument les exigences et acceptent le changement de mentalité qu'elle implique.

C'est pour mesurer le niveau de ces dispositions que nous avons réalisé une large enquête nationale sur les perceptions, les attitudes et les positions des Marocains à l'égard des changements dans le statut et le rôle de la femme. Nous espérons que les résultats de cette enquête contribueront à éclairer les opérateurs nationaux, de toute nature, à qui incombe la responsabilité de réaliser les changements nécessaires dont a besoin notre pays pour accélérer l'édification de cette société de démocratie, d'égalité dans la citoyenneté, d'ouverture et de tolérance à laquelle oeuvrent les forces vives de notre pays mobilisées autour de Sa Majesté le Roi.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de saisir l'opportunité que m'offre la rencontre d'aujourd'hui pour mettre en exergue la mobilisation à nos côtés des agences des Nations Unies et en particulier le PNUD et l'UNIFEM en vue de la concrétisation des objectifs du millénaire pour le développement.

Sur ce même registre, je ne peux omettre de louer et de remercier le Japon et le Royaume Uni pour l'appui financier qu'ils ont bien voulu apporter au projet « Genre et Objectifs du Millénaire pour le Développement » mis en place en faveur des cinq pays-pilotes dont le Royaume du Maroc, pour contribuer au financement des rapports nationaux éponymes.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.